

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

-----  
Commune de Gruffy

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire  
Mmes, M. les Membres du Conseil Municipal  
Se sont réunis dans la Salle de la Mairie pour la réunion qui a eu lieu :

**Le VENDREDI 01 MARS 2024  
à vingt heures.**

Convocation envoyée le 07 Février 2024

Présents 11 :

ANTOINE Claude, BUFFET Jérémy, CASTAN Gilles, COLLINET Alain, DAVIET Olivier, DIEMERT Catherine, FERRANTE Christianne, PERDRIX Marie-Luce, PETIT-ROULET Fabien, RASSAT Jean-Michel, REY Gilles.

Absents 7 :

BERGER Patricia, DURON Christophe, HEMON-LAURENS Armelle, LEGER Guillaume. MILLIET Anne, PETROFF Amandine, PUEYO Daniel

Pouvoirs : 2

Anne MILLIET à Christiane FERRANTE  
Amandine PETROFF à Jérémy BUFFET

Invité :

Laurent SANCHEZ, Gruffy Tennis Club

Début de la séance 20h00

### Ordre du jour

- Election d'un secrétaire de séance : Alain COLLINET
- Lecture des pouvoirs

### Ordre du jour avec délibérations

#### 1. Recrutement de Personnel en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

- Délibération autorisant Madame le Maire à recruter du personnel sur des emplois à caractère non permanent pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans

la limite des effectifs maximums autorisés, mentionnés dans le tableau suivant. Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet qui peuvent être mobilisés sur l'année civile.

Service	Cadre d'emploi	Nombre d'emplois maximum
Administratif	Rédacteur	1
	Adjoint administratif	2
Technique	Technicien	1
	Adjoint technique	1
Périscolaire	Aide cuisinier	1
	Animateur	1
	Adjoint technique	1

- Et à recruter ce personnel contractuel durant l'année 2024, dans les limites précédemment évoquées et à fixer le niveau de rémunération selon la nature des fonctions, de l'expérience professionnelle, et dans la limite des crédits prévus au budget.

Entendu l'exposé, après en avoir débattu,  
le Conseil municipal, après en avoir délibéré

#### ADOpte CETTE DISPOSITION A L'UNANIMITE

### 2. Décision modificative n°3 au budget 2023

A la demande du trésor public, les régularisations budgétaires ci-jointes sont nécessaires pour corriger les anomalies comptables :

Article	Désignation	Section	Montant
10226/10	Taxe d'aménagement	Investissement	-0.05€
28031/040	Amort frais d'études	Investissement	0.05€
678/67	Autres charges exceptionnelles	Fonctionnement	-0.05€
6811/042	Dotation amortissement Immobilisations Corporelles	Fonctionnement	0.05€

Entendu l'exposé, après en avoir débattu,  
le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget 2023 telle que présentée

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 3. **Convention avec les communes de MURES et d'ALLEVES pour la refacturation des frais de périscolaire de 2022-2023 et de 2023-2024.**

Madame le Maire rappelle que la périscolaire (composée de la restauration et de la garderie) est un service municipal géré par la commune et dont les enfants des deux écoles profitent. L'ensemble des frais est assumé par la commune de Gruffy qui refacture ensuite aux communes d'Allèves et de Mûres dans le cadre de leur partenariat.

Il est proposé de renouveler la convention entre les trois communes.

#### Modalités financières

La charge financière de mise en place du service de restauration scolaire et de garderie incluant l'achat des fournitures et denrées alimentaires, les frais de personnel de service et de surveillance et administratif, les frais de fonctionnement des locaux notamment, sera refacturée aux communes de Mûres et Allèves. Trois tarifs sont définis : repas de cantine, garderie sans goûter et garderie avec goûter. Le coût moyen par service et par enfant calculé en fonction des dépenses de l'année précédente et diminué de la participation des parents au quotient familial sera facturé aux communes de Mûres et Allèves.

La commune de Gruffy établit une facture des consommations qu'elle transmet aux deux autres collectivités. Les parents d'élèves sont soumis au même règlement que les parents grufféens.

Durée de la convention : La convention est échue en fin d'année scolaire.

Elle est renouvelée par reconduction tous les ans.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Mme le Maire, à signer les conventions de partenariat pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024

### 4. **Retrait de la vente du local au Clos Guévin**

Par délibération D35-2020 du 09/10/2020, le conseil municipal approuvait le projet de vente du local au clos Guévin, local d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> à Madame Emilie PITTON Kinésithérapeute.

Monsieur Crochet et Madame Chauzal, kinésithérapeutes en location dans un local annexe ont réalisé un recours contre cette délibération, recours portant sur la somme de la vente de ce local. La commune a pris un avocat dans cette affaire. Madame le Maire rappelle que l'ordre des kinésithérapeutes n'a vu aucun obstacle à cette installation, installation déjà préfigurée par le travail de madame Pitton dans un local similaire du même immeuble.

Mme PITTON ayant renoncé expressément à l'achat du local au clos Guévin,

Le conseil municipal décide de retirer ladite délibération (*selon l'article L. 242-4 du Code des relations entre le public et l'administration*)

Entendu l'exposé, après en avoir débattu,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Le retrait de la délibération D35-2020 du 09/10/2020

5. **Délibération communale de refus sur les zones d'accélération des énergies renouvelables** : délibération non prise et retirée de l'ordre du jour  
L'ensemble des éléments n'étant pas ou peu connus il est proposé de ne pas délibérer pour l'instant.

### Ordre du jour sans délibération

---

**Invité** : Laurent SANCHEZ Gruffy Tennis Club

- Présentation du Club et de son projet de fusion avec Alby
- Présentation des projets éducatifs : périscolaire, handicap, classe Tennis au collège d'Alby (convention en cours de signature)
- Embauche d'un salarié permanent en 2023 et hausse significative du nombre d'adhérents
- Réfections sur Gruffy des deux cours de tennis, avant la présidence de Mr Sanchez et la fusion, en lien avec les responsables du club ; Demande de participation de la commune pour la réalisation d'un nouveau chalet de 31m2 en remplacement du chalet actuel de 15m2, vétuste et de petite taille.
- Questionnement sur la modification du sol de la Grenette : un enrobé pourrait-il être envisagé dans le futur à la fois pour les manifestations, les associations et pour le Club de Tennis.

**Questions diverses :**

- **Parc Naturel des Bauges** : recrutement de gardes champêtres en cours suite aux délibérations des communes.
- **PLUI pays d'Alby** : Pas de tir de biathlon du Semnoz  
Il s'agit d'une zone naturelle et d'alpage, comment la construction du pas de tir a-t-elle pu être autorisée ?  
A l'heure actuelle et depuis sa mise en service, il n'y a aucun ramassage du plomb organisé. Cela entraîne une pollution du sol dans cette zone de pâturage.  
Il faudrait faire des études environnementales et déterminer l'impact de cette activité notamment au niveau sonore.
- **Transport du Grand Annecy** :  
Le Grand Annecy fait le choix d'augmenter la fréquence et le nombre de transports collectifs pour proposer une solution immédiate à la pollution et à l'engorgement du réseau annécien. La gratuité pendant la période estivale répond également à ces objectifs. Le choix de l'agglomération est d'aller vers plus de dépenses de fonctionnement sur le cours terme.

Cela risque d'appauvrir la capacité d'investissement qui devait être destinée aux projets futurs de transports doux et collectifs.

Risque de hausse importante de la Taxe foncière pour le financement et que le projet ne voit jamais le jour. La commune de GRUFFY reste vigilante et mobilisée sur ce qu'elle estime une dérive.

- **Travaux de rénovation de la boulangerie Dalby :**

Sur le pré projet estimation d'AR 'and CO à hauteur de 715 500€ comprenant la création d'un labo traiteur, d'un labo de nettoyage, d'une zone commerciale, de sanitaires, d'une salle du personnel et de vestiaires. Mise aux normes électricité et incendie.

- **Fermeture du pont de l'Abîme :**

Envisager de demander au département une indemnisation des commerces impactés par la fermeture.

- **Terrasse du café « le comptoir des bauges »**

Projet d'aménagement de la terrasse du chef-lieu avec des jeux de boule, des bancs et des jeux d'enfants

- **SMIAC**

Label Rivière sauvage : avec le parc des bauges relance d'une nouvelle démarche de label

- **Travaux de la montée du noiret ruisseaux**

Les travaux sont toujours à l'arrêt.

Le chantier étant de la compétence du SMIAC, seul celui-ci peut apporter des réponses pour sécuriser davantage le chantier.

- **Gendarmerie d'Alby et lieu d'habitation des gendarmes**

Vétusté des bâtiments habités par les gendarmes et frais de chauffage élevés

Recherche d'un lieu d'implantation pour une nouvelle gendarmerie en zone économique ou non.

Madame le maire rappelle l'historique de ce projet. La commune d'Alby sur Chéran anciennement chef-lieu du canton d'Alby accueille dans des bâtiments communaux les services et logements de la gendarmerie. Un loyer conséquent est versé par l'Etat.

Très peu de travaux ont été réalisés par la commune pendant ses 15 dernières années, ce qui fait de cette gendarmerie un lieu vétuste qui n'est plus aux normes.

Pendant l'élaboration du PLUI du pays d'Alby ce sujet a été travaillé : à l'époque il s'agissait de scinder la communauté de brigades entre Rumilly et Alby et voir réaliser un équipement indépendant, propre au pays d'Alby (17 gendarmes projetés). Avec les urbanismes des scénarios d'implantation ont été projetés, avant 2017 et la commune d'Alby s'est positionnée pour un site.

Le sujet depuis 2020 n'a pas été repris.

En 2023 au vu des difficultés pour que des gendarmes acceptent de rester sur site, les élus de pays d'Alby sont à nouveau sollicités.

Se pose la question du site, du devenir des locaux actuels (propriété communale), du montage juridique et financier du projet. Les communes acceptent de payer une nouvelle étude pour trouver des solutions rapides d'implantation.

---

Fin du conseil à 23h20

Le Maire,  
Marie-Luce PERDRIX

